Réf. Farde e-Assemblées : 2488014

N° OJ : **17**

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/10/2022

Objet : Sports 2022.- Subside spécifique à l'asbl "Brussels Basketball".- Montant : 20.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Brussels Basketball;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer un subside spécifique pour un montant total de 20.000,00 EUR à l'attention de l'asbl Brussels Basketball réparti comme suit:

- 5.000,00 EUR pour la qualification européenne,
- 15.000,00 EUR pour l'organisation de l'événement "Brussels european tournement".

Article 2 : La dépense sera engagée à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2022.

Annexes :